



LE Pape Paul III. meu de plusieurs bonnes considerations, principalement pour remedier aux heresies, dissensions en la Religion, guerres & troubles qui estoient en la Chrestienté, prit l'aduis des Princes Chrestiens, desquels le consentement luy sembloit à propos & necessaire, comme ceux à qui Dieu a donné le gouuernement des Royaumes. En l'année 1537. il assigna & publia vn Concile general en la ville de Mantouë, au 23. iour de May, depuis il changea le lieu & le iour, le remettant au premier de Nouembre en la ville de Vicence, qui est de l'estat de la Seigneurie de Venize, & encore après prorogea le temps iusques au premier iour de Mars, & y enuoya ses Legats. Et dautant que fort peu de Prelats se trouuerent à Vicence, & pour quelques autres raisons, mesme à cause des guerres qui estoient entre l'Empereur Charles V. & le Roy François I. pour lesquels appointer il alla à Nice; il leur accorda de differer la celebratiõ du Concile, iusques au iour de Pasques ensuiuant: dont il expedia brefs ou lettres à Genes le 28. iour de Iuin. Les Princes Chrestiens luy ayant depuis remonstré, que pour tenir vn bon Concile, il falloit necessairement que la paix fust entre les Chrestiens; sur laquelle remonstrance, & sous cette esperance de paix, il resolut de suspendre la celebration du Concile, remettant cela à son bon plaisir,

